



MERVILLE

033

Séance du 25 octobre 2019

Chantal AYGAT

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 25 OCTOBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi vingt-cinq octobre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Chantal AYGAT, Maire de Merville et sur sa convocation :

### Présents : 17

Madame Chantal AYGAT, Maire,  
Mesdames Patricia OGRODNIK, Alexandrine MOUCHET,  
Monsieur Thierry VIGNOLLES, Jean-Luc FOURQUET, Sauveur GIBILARO, Adjoint au Maire,  
Mesdames Joséphine LABAYEN-REMAZEILLES, Béatrice MARTY, Katia ZANETTI, Nelly AUGUSTE, conseillères municipales,  
Messieurs Daniel CADAMURO, Gilles MARTIN, René BÉGUÉ, Patrick DI BENEDETTO, François GAUTHIER, Davy BONNASSIES, Jean-François LARROUX, conseillers municipaux.

### Procurations : 4

Madame Colette BÉGUÉ donne pouvoir à Monsieur René BÉGUÉ,  
Madame Monique NICODEMO-SIMION donne pouvoir à Monsieur Patrick DI BENEDETTO,  
Madame HUILLET Stéphanie donne pouvoir à Monsieur Thierry VIGNOLLES,  
Monsieur Philippe PETRO donne pouvoir à Madame Chantal AYGAT,

### Absents : 6

Mesdames Valérie HABIRE, Sylviane GABEZ et Marie-Thérèse TRECCANI,  
Messieurs Christophe FEUILLADE, Bernard TAGNERES et Fabrice MARTINEZ, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Monsieur René BÉGUÉ

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 17

Nombre de Conseillers votants : 21

Date de convocation : **17 octobre 2019**

Date d'affichage : **17 octobre 2019**

**La séance est ouverte à 20H00, séance publique.**

## Ordre du jour :

### **VIE INSTITUTIONNELLE ET ADMINISTRATION GENERALE :**

- 1/ Signature d'un bail avec la société Orange
- 2/ Dispositif bourg-centre : approbation du contrat cadre

### **FINANCES LOCALES :**

- 1/ Mise en sécurité et conformité du coffret P50 LA THEBAIDE : approbation du projet du SDEHG

### **PERSONNEL TERRITORIAL ET RESSOURCES HUMAINES :**

- 1/ Suppression d'un poste d'adjoint technique
- 2/ Modification du règlement intérieur de la collectivité

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- 1/ Rapport d'activités 2018 de la communauté de communes des Hauts-Tolosans
- 2/ Lancement de l'appel d'offres du maître d'œuvre pour le futur groupe scolaire
- 3/ Présentation du rapport de police municipale lié aux actions en matière de sécurité routière

✚ Minute de recueillement

Madame le Maire propose d'observer une minute de recueillement en l'honneur de plusieurs mervillois disparus récemment.

✚ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 août 2019

Madame le Maire soumet à l'assemblée délibérante le compte-rendu du Conseil Municipal qui s'est déroulé le 28 août 2019.

Aucune remarque n'est formulée.

Le conseil municipal, **à la majorité (19 voix pour, 2 abstentions de Madame MOUCHET et Monsieur VIGNOLLES)** approuve le compte-rendu de la séance du conseil municipal qui s'est déroulé 28 août 2019.

## I. VIE INSTITUTIONNELLE ET ADMINISTRATION GENERALE

### 1.1 Délibération 2019/043 : Signature d'un bail avec la société Orange

Par délibération n°2018-12-10 en date du 18 décembre 2018, le conseil municipal actait l'installation d'une antenne relais à proximité du stade. Les études réalisées par la société orange démontrent la faisabilité technique du projet.

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante d'approuver la signature du bail correspondant et de fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public pour cet équipement.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer un bail avec la société Orange pour l'implantation d'une antenne à proximité du stade,

**DECIDE** de conditionner l'acceptation du présent bail par le versement d'un loyer mensuel de 1 000.00 €,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

### 1.2 Délibération 2019/044 : Dispositif bourg-centre : Approbation du contrat cadre

Chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire et plus particulièrement dans le cadre de ses politiques contractuelles territoriales, la Région OCCITANIE a décidé de renforcer son soutien en faveur des investissements publics locaux en agissant notamment pour renforcer l'attractivité et le développement des « Bourgs-Centres Occitanie – Pyrénées – Méditerranées ». Cette nouvelle politique :

- Vise à accompagner les Bourgs-Centres dans l'élaboration et la mise en œuvre pluriannuelle d'un projet global de valorisation et de développement
- S'inscrit dans les Contrats de Plan Etat-Région 2015/2020 des anciennes régions Languedoc-Roussillon (thématique 8.1 « équilibre territorial ») et Midi-Pyrénées (article 28.2 « soutenir les fonctions de centralité »)
- Cible des communes dites « villes centres » des bassins de vie ruraux tels que définis par l'INSEE, des communes « pôles de services » de plus de 1 500 habitants, qui, par leur offre de services (équipements, commerces...) remplissent un rôle structurant dans les territoires de faible densité démographique

Chantal AYGAT

Le projet de contrat Bourg-Centre Occitanie proposé a ainsi pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département de la Haute-Garonne, le PETR du Pays Tolosan, la communauté de communes des Hauts-Tolosans, la commune de Merville. L'objectif de ce contrat est d'agir sur les fonctions de centralité et d'attractivité de la commune de Merville vis-à-vis de son bassin de vie en prenant en considération les priorités suivantes :

- Créer une zone économique de niveau régional
- Mettre en place de nouvelles mobilités pour le Nord Toulousain
- Partager un bien naturel commun et un patrimoine aux portes de la métropole
- Créer le lien social et doter le bourg-centre des équipements performants nécessaires

Ces 4 axes de développement se décomposent en 34 fiches actions qui se caractérisent par des projets à destination de Merville et des Mervillois.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** le contrat cadre du dispositif bourg-centre initié par la Région Occitanie,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

## II. FINANCES PUBLIQUES

### 1.3 Délibération 2019/045 : Mise en sécurité et conformité du coffret P50 LA THEBAIDE, approbation du projet du SDEHG

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 9 août 2019, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

Mise en Sécurité et conformité du coffret d'éclairage public P 50 "LA THEBAIDE"

- Remplacement du coffret de commande EP P50 "LA THEBAIDE" situé chemin de Lancefoc
- Fourniture et mise en place d'une horloge astronomique à 2 canaux.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	438€
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	1 781€
<input type="checkbox"/> <b>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)</b>	<b>563€</b>
<b>Total</b>	<b>2 782€</b>

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Ce projet nécessitant la création d'un nouveau point de comptage, un contrat de fourniture d'électricité sera conclu par la commune qui se chargera de la mise en service du raccordement en question.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'avant-projet sommaire,

DECIDE de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

### III. PERSONNEL TERRITORIAL/RESSOURCES HUMAINES

#### 1.4 Délibération 2019/046 : Suppression d'un poste d'adjoint technique

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du départ en retraite d'un adjoint technique à compter du 1<sup>er</sup> août 2019, il est proposé de supprimer l'emploi correspondant. En effet, à l'origine, ce poste avait été créé pour permettre à un agent de bénéficier d'un reclassement. Il s'avère que cet emploi ne répond plus à un quelconque besoin de la collectivité et que sa suppression n'impacte aucunement la continuité du service public.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis favorable à l'unanimité exprimé par le comité technique en date du 27 septembre 2019,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de supprimer un emploi d'adjoint technique de catégorie C à temps non complet (32 heures hebdomadaires),

PRECISE que le tableau des emplois de la collectivité sera modifié,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

### 1.5 Délibération 2019/047 : Modification du règlement intérieur

Par délibération n°2018-12-07 en date du 18 décembre 2018, le conseil municipal entérinait la nouvelle version du règlement intérieur de la collectivité.

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante une modification du document concernant les autorisations spéciales d'absences relatives aux examens médicaux. En effet, le règlement intérieur stipulait que l'autorité territoriale octroyait aux agents des heures pour se rendre à des consultations médicales. Le service ressources humaines a alerté sa hiérarchie sur la complexité de gérer et contrôler le volume d'heures de ce type d'autorisations. De plus, cette possibilité crée une inégalité car des agents profitent de cet avantage et d'autres ne l'utilisent pas.

Ce sujet a été inscrit à l'ordre du jour du comité technique qui s'est tenu le 27 septembre 2019. A l'unanimité, les membres présents ont approuvé la modification. Dorénavant, les heures demandées par les agents pour des rendez-vous ou autres examens médicaux seront décomptées des heures de récupération ou des congés.

Cette modification fera l'objet d'une note de service explicative à destination des agents.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** la modification du règlement intérieur présentée ci-dessus,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

## IV. INFORMATIONS DIVERSES

-  Rapport d'activités 2018 de la Communauté de communes des Hauts-Tolosans : Madame le Maire précise que ce document est disponible en Mairie et qu'il sera mis à disposition des conseillers municipaux sur l'extranet.
-  Lancement de l'appel d'offres du maître d'œuvre pour le futur groupe scolaire : Monsieur Gilles MARTIN informe l'assemblée délibérante que le marché public de maîtrise d'œuvre va être publié courant novembre.
-  Présentation du rapport de police municipale lié aux actions en matière de sécurité routière : Madame Nelly AUGUSTE expose le contenu au conseil municipal.

**La séance est close à 21h00.**

Le Maire,

Chantal AYGAT

Le Secrétaire de séance,

René BÉGUÉ

